



COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport
26 Rue Denis PAPIN
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

RÉUNION DU BUREAU DU C. D. N. T. A. 15 MARS 2013

Membres présents : Jean-Pierre DESORT, Patrice CAPON, Michel CESZYNSKI, Jules LEDUC, Marc MARTEL, Georges SMALBEEN, Edith BLOIS, Christophe LEMAIRE, Pascal CORMAN.

Membres excusés : Ellen LEBECQUE.

1. Compte-rendu CNDS :

1. 1. Montants :

L'Etat ne prévoit pas de traitement direct avec les clubs comprenant moins de 80 licenciés. La subvention attribuée ne peut être inférieure à 750 € et supérieure à 50% du montant demandé, ce qui induit des frais importants à avancer pour des clubs de petite taille (minimum : 1 500 €).

Dès lors, soit les structures se regroupent soit elles sont représentées par une tête de réseau.

Dans le Nord pour le tir à l'arc, le chef de file est le CDNTA qui agit sur deux plans :

- le matériel,
- l'accompagnement des clubs.

Pour 2013 : le montant global des actions des 44 clubs demandeurs s'élève à 28 K€ répartis comme suit :

- Matériel : 10 K€ pour 40 kits d'arcs représentant une demande de subvention de 5 K€,
- Accompagnement : 18 K€ couvrant les heures d'intervention de BE. Montant de la subvention demandée : 9 K€.

1. 2. L'accompagnement des clubs et la formation :

A noter sur ce point qu'il y a plus un soutien à la vacance qu'à l'emploi pérenne, notamment sous le régime de l'auto-entrepreneuriat. La difficulté pour le CDNTA et les BE concernés est que ce statut impose une limitation du chiffre d'affaires, seuil rapidement atteint compte tenu de la situation actuelle rencontrée par les clubs.

En effet, désormais, le public inscrit dans les clubs est très varié : certaines personnes viennent pour le loisir, d'autres pour le perfectionnement, pour la compétition. Des actions sont menées pour lutter contre l'obésité, contre la sédentarité, sans compter la filière sportive et les jeunes (ces deux derniers aspects étant gérés au niveau de la ligue).

En conséquence, les bénévoles des associations doivent faire face à une polyvalence de besoins induisant une polyvalence de compétences de leur part qu'il n'est pas toujours évident d'offrir. C'est pourquoi, les clubs font appel de plus en plus aux BE que sont Pascale LEBECQUE, Didier SEROUART et Isabelle DUQUESNE.

Le succès des vacances des BE entraînant une atteinte rapide de leur CA fait qu'il sera nécessaire d'étudier des pistes pour continuer à bénéficier de leurs compétences, tel un "recentrage" sur les besoins qui ne peuvent être fournis par ailleurs et que seuls les BE peuvent apporter dans les clubs.

Ainsi, face aux demandes répétitives dans un même club d'aide à l'encadrement, le CDNTA propose que les bénévoles formés s'engagent à passer les pré-requis d'entraîneur. Dans ce cas, il financerait cette participation.

La formation des entraîneurs relevant du domaine de la Ligue qui perçoit les subventions pour se faire, une coordination de travail est nécessaire à mettre en place avec la LFTA.

De plus, il convient de demander à la LFTA pourquoi le coût des formations payées par les clubs est si élevé.

1.3. Le scolaire, axe de plus en plus privilégié par les entités publiques :

Le Conseil Général du Nord favorise de par ses actions et ses subventions les activités sportives suivant ses compétences à savoir l'action sociale et envers le public des collèves. C'est à ce titre qu'il a mis en place les chèques Jeunes en Nord pour les 6ème et 3ème.

En outre, la réforme des rythmes scolaires va induire la mise en place d'activités extra-scolaires encadrées par les mairies.

En conséquence, il y a de très fortes probabilités pour que les futures subventions du CG et des Villes soient conditionnées à la réalisation par les clubs sportifs tels ceux de tir à l'arc d'actions envers les jeunes du département ou de leur commune, et ce, sur du plus ou moins long terme (année scolaire par exemple).

A préciser que si l'action envers les collégiens est facilement réalisable car nous savons faire et que les partenaires (CG et responsables d'établissement) sont favorables, concernant les écoles primaires, plusieurs problématiques se posent. La première est liée à l'âge : en dessous du CM1, le gabarit des enfants rend la pratique difficile. En outre, le pouvoir décisionnaire relativement discrétionnaire et le turn-over des inspecteurs d'académie rendent les actions instables quand elles sont mises en place. De plus, un certain nombre d'inspecteurs semblent réfractaires à la pratique du tir à l'arc pour des questions de sécurité.

Pour les activités extra-scolaires, le souci du gabarit des enfants du primaire perdure. Pour les plus grands, le tir à l'arc pourra avoir sa place auprès des mairies.

Certains comités départementaux comme celui du hockey ont conclu des conventions avec

les Villes pour aller enseigner dans les écoles.

Le CDNTA pourrait avoir le même rôle. Dans ce cas, il convient de réfléchir à deux options

:

- soit les bénévoles vont dans le milieu scolaire avec les problématiques exposées ci-dessus auxquelles il convient d'ajouter celle de la qualification,
- soit les jeunes viennent dans le club mais ne sont pas licenciés : dans ce cas, faire remonter auprès de la FFTA la nécessité d'une réflexion sur ce thème, notamment au regard des assurances.

2. Réponse à donner à l'EPSM des Flandres :

L'EPSM des Flandres demande au CDNTA de lui fournir des distinctions fédérales (flèches), des médailles et un kit d'initiation à remettre aux patients de l'EPSM vainqueurs d'une rencontre inter – EPSM de tir à l'arc. Valeur estimée : 150 €.

Le CDNTA a donné une suite favorable à ce même type de demande les années précédentes. Or, il s'avère qu'en dehors de ce flux très ponctuel, à aucun moment l'EPSM n'a fait montre de volonté de développer le lien avec le CDNTA ou encore la FFTA.

Vu l'absence de "retour sur investissement", le bureau rejette à l'unanimité la demande de l'EPSM. Un courrier de refus sera envoyé dans les plus brefs délais.

3. Natur' sport :

Le CG 59 et le CDOS organisent cette manifestation qui a pour but de faire découvrir plusieurs disciplines sportives. Une dizaine de clubs assument cette participation au niveau technique dans le ressort de leur sport. Le CDNTA y participera ainsi que le club de Saint-Amand.

Michel CESZYNSKI et Georges SMALBEEN se sont rendus sur place, notamment pour voir le terrain.

Cette manifestation se déroulera le 15 septembre 2013 à Hernies.

Le CDNTA demande 1600 € au CG 59 (obligation d'avoir un budget constant à l'année passée), ce qui couvre la mousse, les blasons, 80 flèches, les arcs et la location de la camionnette. De plus on peut redemander 2 kits d'arc au CG 59.

4. Raid national des collégiens à Val Joly :

Michel CESZYNSKI et Patrice CAPON ont représenté le CDNTA lors de la réunion du lundi 10 mars 2013 organisée par le CG 59 et l'UNSS à Val Joly.

Les équipes de collégiens venues de toute la France se mesurent par équipe pendant 3 jours sur différentes disciplines (kayak, course d'orientation, VTT, escalade et tir à l'arc). Le CDNTA participera comme les années passées.

La manifestation se déroulera du mardi 25 juin au jeudi 27 juin midi 2013.

Les tirs débiteront le mercredi. Il s'agit d'un parcours à réaliser et de tirer sur cibles

anglaises.

L'année passée, il y a eu un problème quant à la combinaison entre le tir à l'arc et le VTT (arrivage par "paquets"). Une meilleure coordination est donc nécessaire.

Ainsi puisqu'il y a 4 cibles, il faudrait que 4 équipes tirent en même temps. A noter que 10 équipes sont prévues le mercredi matin, 10 le mercredi AM et 10 le jeudi matin.

En conséquence, il est nécessaire que 8 personnes soient consacrées au tir à l'arc à savoir : celles qui distribuent les arcs, celles qui aident à compter les points et 2 arbitres. Le CDNTA a demandé la présence d'un professeur (le CG et l'UNSS ont donné leur accord), compris dans l'effectif précité.

A ce jour, sur 30 équipes possibles, 15 sont déjà inscrites. La limite d'inscription étant la rentrée des vacances de Pâques.

La prochaine réunion aura lieu le 13 mai à 10h à Val Joly.

A cette date, le CDNTA devra donner les noms des archers présents et fixer les conditions d'hébergement.

Le budget en 2012 était de 2300 € sur lesquels le CDNTA a obtenu 2000 € de subvention. Pour 2013, la subvention accordée par le CG sera du même montant.

En outre, les organisateurs souhaitent que le CDNTA offre une petite reconnaissance aux collégiens du type pin's. Le CDNTA va voir ce qu'il a en stock. Les coupes et les médailles sont payées par le CG. Les archers participants auront un polo offert par les organisateurs (communiquer les tailles).

5. Dossiers à traiter et commissions à déterminer :

5. 1. Communication :

Reporté

5. 2. Le tir à l'arc à l'école :

Cf paragraphe 1.3.

Commission : Jules LEDUC, Jean-Pierre DESORT, Georges SMALBEEN.

5. 3. Le tir à l'arc de loisir :

Reporté.

5. 4. La formation des bénévoles et l'aide à la structuration des clubs

Deux champs à couvrir : la partie sportive avec la formation d'entraîneurs, et la partie administrative et comptable (etc.) de gestion d'une association.

Commission : Marc MARTEL, Christophe LEMAIRE, Edith BLOIS.

5. 5. Les championnats départementaux

La LFTA doit mettre en place une hiérarchie entre les différentes compétitions car actuellement elles paraissent assez linéaires. En conséquence certains archers (notamment les nouveaux) ne prennent pas conscience de l'importance des championnats et les considèrent comme de "simples" concours.

Afin de mettre en relief la spécificité des compétitions départementales, le CDNTA propose pour ces dernières de donner aux archers participants un petit quelque chose supplémentaire.

Commission : report.

5. 6. Les stages

Début de piste de réflexion : commencer à voir les clubs qui ont présenté un plan de formation dans leur dossier CNDS.

Ensuite, demander aux clubs les dates qu'ils ont prévu pour ces stages afin qu'ils ne se croisent pas. Demander aussi la disponibilité des formateurs.

Serait il intéressant de prévoir des stages pendant les vacances ? 2 formules seraient possibles : stage pour les archers et stage de découverte.

Stage à Val Joly en lien avec le CG 59 ?

Commission : report.

5. 7. Les compétitions départementales autres que les championnats

Il convient de revoir l'articulation entre les tirs amicaux et les compétitions officielles au niveau du calendrier, d'autant que ce sont souvent les mêmes archers qui participent aux deux types de tirs.

Au vu du succès des stages organisés par le CDNTA l'année passée, l'idée d'un circuit pluri-disciplines est discutée. Organiser des rencontres ludiques notamment en extérieur permettrait d'attirer un public peu enclin à participer aux compétitions officielles car tirant pour le loisir. Prendre contact avec la Compagnie de chasse amendinoise (St Amand Nature).

Commission : Pascal CORMAN, Patrice CAPON, Marc MARTEL

5. 8. Le plan de développement de la discipline :

Il faut que les plans du CDNTA, celui du CD 62 et de la LFTA soient concordants même si la LFTA a des compétences propres (formation + élite). Prévu pour septembre 2013 pour une application début 2014.

Commission : report.

6. Divers :

Le CG 59 met à disposition du CDNTA de manière permanente (mais non exclusive) un bureau à la Maison des sports. Une mise aux normes des bâtiments et un problème de place font que le CG va chercher d'autres locaux. Une solution de stockage pour l'armoire du CDNTA devra donc être envisagée.

Prochaine réunion : vendredi 17 mai 2013 à 18h00 à la Maison départementale des Sports

